



Dompierre sur Mer

L'an deux mille quatorze, le mardi deux septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la salle du Conseil Municipal, Espace Michel Crépeau, sous la présidence de Monsieur David CARON, Maire, d'après convocation faite le 26 août 2014.

Étaient présents : MM. David CARON, Sally CHADJAA, Pascal THULOUX, Brigitte GAUTIER, Daniel GAUDIN, Chrystelle LUBBERS, Jean-Pierre GABRIAUT, Juliana LEMMOU, Jean-Loup HOCQUET, Jean-Jacques LASSALLE, Jean-Pierre DOARE, Marc LE BOULAIRE, Sophie MOREAU AZOULAI, Fabrice GAUTHIER, Jacques RAT, Nathalie NAEGELLEN, Sonia HUGUET, Audrey BRIDOUX, Emmanuelle FOLTETE, Yves SEIGNEURIN, Philippe MASSONNET, Véronique RUSSEIL, Guillaume KRABAL, Amaël DENIS, Denis THIBAudeau, Pierre DOUMERET ;

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Yves RONTEAU à Jean-Pierre DOARE, Béatrice MOQUAY à Sally CHADJAA, Coralie DORIN à Daniel GAUDIN.

Absent excusé : /

Absent : /

Madame Brigitte GAUTIER a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 heures.

#### DATE DE PUBLICATION

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX

Les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides nécessaire pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et visé dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sèvre Niortaise Marais Poitevin, la commune de Dompierre sur Mer doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux chargé d'accompagner la démarche, réalisé par un bureau d'études spécialisé.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDALR) assure la maîtrise d'ouvrage, le pilotage et la coordination des études sur son territoire. Elle est l'interlocuteur privilégiée des communes et assure les relais avec les partenaires et tout particulièrement les porteurs de SAGE à savoir l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) et l'Établissement Public Territorial de Bassin du fleuve Charente (EPTB Charente). Le financement des études est assuré par la CDALR avec subventions des agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne.

La méthodologie retenue est celle définie dans le cadre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin porté par l'IIBSN et validé en Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle est reprise sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Chaque commune s'engage à assurer le bon déroulement de l'étude selon les modalités d'inventaires des zones humides définies dans le cadre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin et durant les différentes étapes de la démarche. Tout particulièrement, la commune de Dompierre sur Mer s'engage à assurer une bonne communication et information tout au long de l'étude.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Monsieur Daniel GAUDIN, Adjoint au Maire à l'Aménagement du Territoire, Voirie, Assainissement ;
- Madame Emmanuelle FOLTETE, conseillère municipale ;
- Monsieur Yves RONTEAU, conseiller municipal, représentant du Syndicat de rivière de Vaux ;
- Monsieur Philippe DORIN et Monsieur Philippe MASSONNET, exploitants agricoles locaux ;
- Monsieur Bertrand LIGNERON, exploitant sur la commune dont le siège d'exploitation est hors de la commune ;
- Monsieur Jacky MASSONNET, représentant de la propriété foncière ;
- Monsieur Jacky GUILLAUMIN, représentant de l'Association Communale de Chasse Agréée ;
- Monsieur Bruno GARCIA, garde-pêche départemental ;
- Monsieur Eric BOULERNE, représentant de Nature Environnement 17, association de protection de la nature ;
- Monsieur Daniel BOISARD, vice-président de l'association de randonnée de Dompierre sur Mer ;
- Monsieur Roger GERVAIS, membre de la Commission Locale de l'Eau ;

- Monsieur Pierre-Jean ALEM, Service Départemental, Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- DESIGNER les personnes nommées ci-dessus comme membres du groupe d'acteurs locaux dans le cadre de l'inventaire des zones humides.



Pour extrait certifié conforme,  
A Dompierre sur Mer, le 2 septembre 2014

Le Maire,



David CARON

DCM n° 089-2014-DEL